

111 CAPITAL

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2025 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 843 800,00)	843 800,00	7,10	843 800,00	9,66
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	84 380,00	0,71	84 380,00	0,97
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	3 021 667,91	25,41	2 090 663,66	23,93
Résultat de l'exercice	1 963 063,27	16,51	2 181 004,25	24,96
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	5 912 911,18	49,73	5 199 847,91	59,51
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 526 010,79	12,83	333 544,31	3,82
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	2 983 502,55	25,09	1 966 663,40	22,51
. Organismes sociaux	1 298 789,04	10,92	1 111 007,08	12,72
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	10 061,07	0,08	9 688,46	0,11
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	152 397,51	1,28	111 248,54	1,27
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	5 913,77	0,05	5 512,27	0,06
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	5 976 674,73	50,27	3 537 664,06	40,49
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
TOTAL PASSIF (I à V)	11 889 585,91	100,00	8 737 511,97	100,00

111 CAPITAL

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 30/06/2025 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2024 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles		395 659,85	237 398,72	158 261,13	1,33	185 309,10	2,12
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations		500,00		500,00	0,00	500,00	0,01
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		40 247,14		40 247,14	0,34	38 130,77	0,44
TOTAL (I)		436 406,99	237 398,72	199 008,27	1,67	223 939,87	2,56
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes		185,64		185,64	0,00	189,84	0,00
Clients et comptes rattachés		2 149 455,85		2 149 455,85	18,08	1 998 031,80	22,87
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs		3 716,28		3 716,28	0,03		
. Personnel							
. Organismes sociaux		332,26		332,26	0,00	8 066,56	0,09
. Etat, impôts sur les bénéfices		1 160 361,00		1 160 361,00	9,76	1 665 404,00	19,06
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		259 659,45		259 659,45	2,18	59 761,56	0,68
. Autres		2 938 708,86		2 938 708,86	24,72	1 936 075,37	22,16
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement		2 158 091,00		2 158 091,00	18,15	183 091,00	2,10
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		2 944 994,25		2 944 994,25	24,77	2 602 992,12	29,79
Charges constatées d'avance		75 073,05		75 073,05	0,63	59 959,85	0,69
TOTAL (II)		11 690 577,64		11 690 577,64	98,33	8 513 572,10	97,44
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		12 126 984,63	237 398,72	11 889 585,91	100,00	8 737 511,97	100,00

FIDUCIAIRE HAUSSMANN

111 CAPITAL

30 juin 2025

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Annexe V

Montant

PARTICIPATIONS

€ 500

Titres OAK RESEARCH

500

€ 500

ANNEXE VIII

ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentation s dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

FIDUCIAIRE HAUSSMANN

111 CAPITAL

30 juin 2025

ANNEXE IX

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	40 247		40 247
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	2 149 456	1 293 513	855 943
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	332	332	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	1 160 361	1 160 361	
- T.V.A	259 659	259 659	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	1 049 214	1 049 214	
Groupe et associés	1 889 495	1 889 495	
Débiteurs divers	3 716	3 716	
Charges constatées d'avance	75 073	75 073	
TOTAL GENERAL	6 627 553	5 731 363	896 190
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 526 011	1 526 011		
Personnel et comptes rattachés	2 983 503	1 806 840	1 176 663	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 298 789	945 780	352 999	
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	10 061	10 061		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	152 398	152 398		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	5 914	5 914		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	5 976 675	4 447 013	1 529 662	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

FIDUCIAIRE HAUSSMANN

111 CAPITAL

30 juin 2025

ANNEXE XII

PRODUITS A RECEVOIR

Clients – Factures à établir	€	1 632 257
Organismes sociaux – Produits à recevoir		332
Etat – Produits à recevoir		1 049 214
Groupe – Intérêts courus à recevoir		55 882
Intérêts courus à recevoir		<u>950</u>
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	€	<u>2 738 635</u>

FIDUCIAIRE HAUSSMANN

111 CAPITAL
30 juin 2025

COMPTES DE REGULARISATION

Annexe XIII

ProduitsCharges

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Produits/Charges d'exploitation	€ 0	€ <u>75 073</u>
---------------------------------	-----	-----------------

FIDUCIAIRE HAUSSMANN

111 CAPITAL
30 juin 2025

ANNEXE XIV

CHARGES A PAYER

FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	€	65 876
DETTES FISCALES ET SOCIALES	€	3 759 342
Provision pour congés à payer	€	249 615
Participation des salariés		115 054
Primes à payer		2 058 627
Intéressement des salariés		496 956
Provision Compte Epargne Temps		63 251
Charges sociales sur congés à payer		99 846
Charges sur Primes à payer		617 588
Charges sur Compte Epargne Temps		25 300
Charges sur attribution d’actions gratuites		-
Taxe d’apprentissage		7 882
Formation continue		1 957
Paritarisme		781
CVAE		<u>22 485</u>
	€	3 759 342
TOTAL DES CHARGES A PAYER	€	<u><u>3 825 218</u></u>

FIDUCIAIRE HAUSSMANN

111 CAPITAL
30 juin 2025

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

A n n e x e XXIII

Différentes catégories de titres	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Valeur nominale
Actions	<u>8 438</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	€ <u>100</u>

[illegible]

FIDUCIAIRE HAUSSMANN

111 CAPITAL
30 juin 2025

LES EFFECTIFS

A n n e x e XXV

	30/06/2025	30/06/2024
Ingénieurs et cadres	17	19
Agents de maîtrise	-	-
Employés et techniciens	-	-
Ouvriers	-	-
	<u>17</u>	<u>19</u>

FIDUCIAIRE HAUSSMANN**111 CAPITAL**

30 juin 2025

ANNEXE AU BILAN DU 30 JUIN 2025**SOMMAIRE**

N° ordre		Produites N/S	Non produites N/A
I	REGLES ET METHODES COMPTABLES	I	
II	IMMOBILISATIONS	II	
III	AMORTISSEMENTS	III	
IV	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		N/A
V	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	V	
VI	ECARTS DE REEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		N/A
VII	VARIATION DE LA RESERVE DE REEVALUATION		N/A
VIII	PROVISIONS	VIII	
IX	ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES	IX	
X	ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN : ENTREPRISES LIEES		N/A
XI	ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN : EFFETS DE COMMERCE		
XII	PRODUITS A RECEVOIR	XII	
XIII	COMPTES DE REGULARISATION	XIII	
XIV	CHARGES A PAYER	XIV	
XV	ECARTS DE CONVERSION ACTIF-PASSIF		N/A
XVI	CREDIT-BAIL		N/A
XVII	ENGAGEMENTS FINANCIERS PARTICULIERS		N/A
XVIII	DETTE GARANTIES PAR DES SURETES REELLES		N/A
XIX	IDENTITE DES SOCIETES-MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE		N/A
XX	AVANCES ET CREDITS ALLOUES AUX DIRIGEANTS		N/A
XXI	OBLIGATIONS CONVERTIBLES		N/A
XXII	DIFFERENCES D'EVALUATION SUR ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT		N/A
XXIII	COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL – PARTS DE FONDATEUR	XXIII	
XXIV	FILIALES ET PARTICIPATIONS	XXIV	
XXV	EFFECTIF MOYEN	XXV	

NOTE AUX COMPTES ANNUELS

$$- \begin{array}{c} \vdots \\ \vdots \end{array} - \begin{array}{c} \vdots \\ \vdots \end{array} - \begin{array}{c} \vdots \\ \vdots \end{array} - \begin{array}{c} \vdots \\ \vdots \end{array} - \begin{array}{c} \vdots \\ \vdots \end{array}$$

1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

La **SAS 111 CAPITAL** exerce une activité de gestion de portefeuille pour le compte de tiers et de gestion de fonds d'investissement.

Elle bénéficie d'un agrément auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

a) Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2025 couvrant la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, de la **SAS 111 CAPITAL** sont présentés et évalués, en euros, et établis en conformité avec les normes définies au Code de Commerce, dans les textes pris pour son application.

Ils ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en **FRANCE** et en conformité avec les Règlements ANC 2014-03 modifié.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- La continuité d'exploitation
- La permanence des méthodes
- Et l'indépendance des exercices.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025 sont établis en euros.

b) Permanence ou changement de méthodes

La société a appliqué le Règlement ANC n° 2014-03 modifié relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Par conséquent, les résultats de change des dettes et créances commerciales sont enregistrés en résultat d'exploitation.

Les mouvements de l'exercice ont été comptabilisés en :

- 656 « Pertes de change sur créances et dettes commerciales »
- 756 « Gains de change sur créances et dettes commerciales »

2– FAITS SIGNIFICATIFS

Un avenant au contrat de partenariat a été signé au cours de l'exercice. Cet avenant est venu préciser certaines modalités contractuelles applicables rétroactivement à l'exercice précédent.

A ce titre, une charge d'exploitation a été comptabilisée au titre de l'exercice 2023 / 2024 d'un montant de K€ 520.

**3 - PRINCIPALES METHODES UTILISEES ET COMMENTAIRES
SUR LES COMPTES**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Une dépréciation est comptabilisée lorsqu'un indice de perte de valeur est constaté et que la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévisionnelle réelle d'utilisation du bien dans l'entreprise.

Les taux suivants ont été retenus pour les immobilisations corporelles :

Installations générales et aménagements	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	5 à 10 ans

2.2. Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire du titre est inférieure à la valeur comptable.

30 juin 2025

La **SAS 111 CAPITAL** détient une participation dans le capital de la société **OAK RESEARCH** à hauteur de 50 %.

2.3. Immobilisations financières

Figure à ce poste le montant des dépôts de garantie versés.

2.4. Clients et comptes rattachés

Figuent au poste clients et comptes rattachés, les créances clients inscrites pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Des factures à établir ont été provisionnées à hauteur de \$ 1 913 005 correspondant aux clauses de réindexation des Performance Fees de l'année civile 2023 restant à facturer à hauteur de \$ 909 840 (payable au 15 mars 2025) et aux Performance Fees de l'année civile 2024 restant à facturer à hauteur de \$ 1 003 165 (payable au 15 mars 2027).

Compte tenu du cours du Dollar Américain au 30 juin 2025, ces factures à établir s'élèvent à € 1 632 257.

2.5. Autres créances

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6. Disponibilités

Ce poste comprend :

- des actions **SOCIETE GENERALE** pour € 2 158 091
- le solde débiteur du compte courant € pour € 85 065
- le solde débiteur du compte courant \$ pour € 1 899
- un compte à terme pour un montant débiteur de € 2 857 081
- des intérêts courus à recevoir de € 950

2.7. Charges constatées d'avance

Selon le principe de l'indépendance des exercices, ont été constatées d'avance les charges couvrant une période afférente à l'exercice suivant.

2.8. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à la date du dernier cours est portée en compte d'écart de conversion actif et/ou passif.

2.9. Capital social

Le capital social s'élève à € 843 800 constitué de 8 438 actions de € 100 de valeur nominale.

2.10. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Au poste « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » figure le montant des factures à payer pour un montant, toutes taxes comprises, de € 1 522 295 dont € 65 876 de factures non parvenues.

2.11. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales ont fait l'objet de provisions correspondant aux charges de l'exercice.

3- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

3.1. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de € 11 500 décomposés de la manière suivante :

- Honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes :
€ 11 500 ;
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'Article L. 822-11 :
€ 0.

3.2. Chiffre d’Affaires

Le chiffre d’Affaires est constitué de :

- commission de gestion et frais de conseil
- commission de performance facturées selon les modalités contractuelles

Au titre de l’exercice clos le 30 juin 2025, des commissions de performance ont été constatées au titre de l’année civile 2024 pour un montant total de € 6 899 746.

3.3. Crédits d’Impôts et statut JEI

Au titre de l’exercice, la société a opté :

- pour le Crédit d’Impôt Recherche qui s’élève à € 1 330 725.
- pour le Crédit d’Impôt Famille qui s’élève à € 19 179.

La société bénéficie également du statut JEI.

FIDUCIAIRE HAUSSMANN

111 CAPITAL

30 juin 2025

ANNEXE II

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	228 959		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	163 586		3 115
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	392 545		3 115
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	500		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	38 131		2 116
TOTAL	8 631		2 116
TOTAL GENERAL	431 176		5 231

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			228 959	228 959
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			166 701	166 701
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			395 660	395 660
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			500	500
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			40 247	40 247
TOTAL			40 247	40 247
TOTAL GENERAL			436 407	436 407

FIDUCIAIRE HAUSSMANN

111 CAPITAL

30 juin 2025

ANNEXE III

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	68 853	23 037		91 890
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	138 382	7 126		145 509
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	207 235	30 163		237 399
TOTAL GENERAL	207 235	30 163		237 399

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	23 037				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	7 126				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	30 163				
TOTAL GENERAL	30 163				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

DocuSigned by:

 FFBF67B81A10428...

KAHN Maxime

111 Capital

Société par actions simplifiée au capital de 843.800 euros

Siège social : 9, rue de la Paix 75002 Paris

822 949 426 R.C.S. Paris

ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES PRISES PAR LES ASSOCIES EN DATE DU 30 DECEMBRE 2025

Le 30 décembre 2025,

En visio conférence,

Les soussignés :

- la société TwoStones, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 7 rue Rembrandt, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 830 727 632, représentée par son président, Monsieur Maxime Kahn, dûment habilité ;
- la société DS One, société par actions simplifiée au capital de 1.500 euros, dont le siège social est situé 5, rue Davioud, 75016 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 828 215 103, représentée par son président, Monsieur Thomas Sroussi, dûment habilité ;
- la société Glanum294, société par actions simplifiée au capital de 1.500 euros, dont le siège social est situé 37 rue Volta, 75003 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 828 214 551, représentée par son président, Monsieur Guillaume Arpin, dûment habilité ;
- la société Loyding, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 10 rue Tiphaine, 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 948 262 589, représentée par son président, Monsieur Loic Duchayne, dûment habilité ;
- Monsieur Bruno Belmondo, né le 10 février 1980 à Les Lilas (93), de nationalité française, demeurant 4, allée Didier Daurat, 78960 Voisins le Bretonneux ;
- Monsieur Nicolas Grandemange, né le 27 décembre 1987 à Saint-Dié des Vosges (88100), de nationalité française, demeurant 18 rue Littré, 75006 Paris ;
- Monsieur Arthur Pacome Goulon, né le 1^{er} juillet 1988 à Paris (75017), de nationalité française, demeurant 20 chemin du vieux château 69380 Châtillon ;
- Monsieur Olivier Petrucci, né le 17 juillet 1977 à Bois Bernard (62), de nationalité française, demeurant 22 chemin des Vignes 92380 Garches ;
- Monsieur Damien Avrillon, né le 1^{er} mars 1987 à Annecy (74), de nationalité française, demeurant 24 rue Gustave Flaubert 94 800 Villejuif ;
- Monsieur Lucien Boullai, né le 24 septembre 1991 à Aix-en-Provence (13), de nationalité française, demeurant 58 rue Caulaincourt 75018 Paris ; et
- Madame Corinne Lafaurie-Konter, née le 7 juillet 1972 à Villeneuve-Saint-Georges (94), de nationalité française, demeurant 57 rue Rouget de Lisle 78420 Carrières-sur-Seine ;

agissant en qualité de seuls associés (les « **Associés** ») détenant l'intégralité des 8.430 actions représentant la totalité du capital et des droits de vote de la société 111 Capital, société par actions simplifiée au capital de 843.800 d'euros, dont le siège social est situé 9 rue de la Paix, 75002 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 822 949 426 (la « **Société** »),

constatant que le commissaire aux comptes, la société KPMG, commissaire aux comptes de la Société (le « **Commissaire aux comptes** »), a été dûment informée des présentes décisions,

conformément à la faculté qui leur est offerte par l'article 20.9 des statuts de la Société d'exercer les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés et de prendre toute décision de la compétence des associés dans un acte exprimant le consentement unanime des associés, ont pris les décisions suivantes.

Les Associés déclarent avoir pris connaissance des documents suivants :

- l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025 (bilan, compte de résultat et l'annexe comptable),
- le rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 30 juin 2025,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025,
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- les projets de décisions soumises aux Associés, et
- les statuts de la Société.

Les Associés reconnaissent avoir reçu la totalité des documents et informations dont la communication est rendue obligatoire par les dispositions légales, réglementaires ou statutaires, avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à leur information préalablement à l'adoption des décisions qui suivent et ainsi pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause sur les décisions figurant à l'ordre du jour indiqué ci-après.

Les Associés déclarent être appelés à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025, après lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes,
2. affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025,
3. examen et approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
4. renouvellement du mandat du Président de la Société, et
5. pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Les Associés adoptent en conséquence les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

(Examen et approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2025)

Les Associés, après avoir pris connaissance des termes des rapports de gestion du Président et du Commissaire aux comptes, approuvent lesdits rapports, ainsi que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice social clos le 30 juin 2025, tels qu'ils leur sont présentés, de même que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net comptable de 1 963 063,27 euros.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les Associés prennent acte que le montant des dépenses visées par l'article 39-4 du code général des impôts est nul.

En conséquence, les Associés donnent quitus au Président et au Directeur Général de l'exécution de leurs mandats au cours de cet exercice.

Cette décision est adoptée par les Associés à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025)

Les Associés, après avoir pris connaissance des termes du rapport de gestion du Président, décident d'affecter le bénéfice disponible constitué par :

- le bénéfice de l'exercice, soit 1 963 063,27 euros,
- augmenté du Report à Nouveau antérieur, soit 3 021 667,91 euros,

soit un montant total de 4 984 731,18 euros, de la façon suivante :

- la somme de 350 000 euros à la distribution d'un dividende,
- le solde, soit la somme de 4 634 731,18 euros, au compte Report à Nouveau.

Les Associés prennent acte que lorsqu'il est versé à des associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, le dividende est mis en paiement après application à la source, sur son montant brut, du prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux global de 30%. Ce PFU est libératoire de l'impôt sur le revenu, sauf option exercée pour l'assujettissement de l'ensemble des revenus mobiliers et plus-values entrant dans le champ d'application du PFU. Si cette option est exercée, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3.2° du Code général des impôts.

Les Associés décident de fixer la date de mise en paiement du dividende au plus tard au 31 mars 2026.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, les Associés prennent acte qu'au titre des trois exercices précédents les dividendes distribués s'élèvent aux montants suivants :

- au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022, il a été procédé à la distribution d'un dividende à hauteur d'un montant global de 500.000 euros ;
- au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023, il a été procédé à la distribution d'un dividende à hauteur d'un montant global de 1.655.000 euros ; et
- au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024, il a été procédé à la distribution d'un dividende à hauteur d'un montant global de 1.250.000 euros.

Cette décision est adoptée par les Associés à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

(Examen et approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce)

Les Associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, prennent acte du contenu de ce rapport et approuvent les termes dudit rapport.

Cette décision est adoptée par les Associés à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

(Renouvellement du mandat du Président de la Société)

Les Associés, après avoir pris connaissance de l'arrivée à terme du mandat de président de la Société de Monsieur Maxime Kahn, décident de procéder au renouvellement dudit mandat de président de la Société de Monsieur Maxime Kahn, à compter de ce jour, et de ratifier la prorogation de ce mandat depuis l'arrivée à son terme, pour une nouvelle durée de quatre (4) ans, selon les termes et dans les conditions prévus par les statuts de la Société, les accords extrastatutaires et la présente décision de nomination.

Le Président représentera la Société vis-à-vis des tiers dans les conditions des dispositions de l'article 14.1 des statuts de la Société. Le Président pourra, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Président ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président ; toutefois il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur présentation des justificatifs correspondants.

Monsieur Maxime Kahn a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions qui lui sont ainsi renouvelées et a confirmé qu'il n'existait de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction à sa nomination.

Cette décision est adoptée par les Associés à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION

(Pouvoirs pour formalités)

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce de Paris.

Cette décision est adoptée par les Associés à l'unanimité.

Il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par les Associés.

De convention expresse valant convention sur la preuve et conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, les Associés sont convenues de signer électroniquement le présent procès-verbal par le biais du service DocuSign (www.docusign.com), chacun des Associés s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent procès-verbal par le service DocuSign (www.docusign.com).

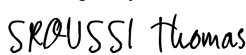
DocuSigned by:



FFBF67B81A10428...

TWOSTONES, représentée par M. Maxime Kahn

DocuSigned by:



63C00A8C58254BA...

DS ONE, représentée par M. Thomas Sroussi

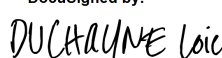
Signé par :



CEE8F19D1EA6431...

M. Olivier Petrucci

DocuSigned by:



D1B3F377D5684BA...

LOYDING, représentée par M. Loic Duchayne

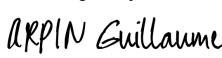
DocuSigned by:



6BE71E23E7654DE...

Mme Corinne Lafaurie-Konter

DocuSigned by:



B7165930CE8841C...

Glanum294, représentée par M. Guillaume Arpin

DocuSigned by:
Bruno Belmondo
C66607217A1F494...

M. Bruno Belmondo

Signé par :
Grandemange
40FC6AD241EB40C...

M. Nicolas Grandemange

DocuSigned by:
Goulon-Paillard Arthur
6CD7045C25E44CB...

M. Arthur Pacome Goulon

DocuSigned by:
AVRILLON Damien
4DE5D6055931405...

M. Damien Avrillon

DocuSigned by:
BOULLAI Lucien
3DC4F52E760F41D...

M. Lucien Boullai

111 Capital

Société par actions simplifiée au capital de 843.800 euros
Siège social : 9, rue de la Paix 75002 Paris
822 949 426 R.C.S. Paris

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025 ADOPTÉE PAR LES ASSOCIÉS EN DATE DU 30 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025)

Les Associés, après avoir pris connaissance des termes du rapport de gestion du Président, décident d'affecter le bénéfice disponible constitué par :

- le bénéfice de l'exercice, soit 1 963 063,27 euros,
- augmenté du Report à Nouveau antérieur, soit 3 021 667,91 euros,

soit un montant total de 4 984 731,18 euros, de la façon suivante :

- la somme de 350 000 euros à la distribution d'un dividende,
- le solde, soit la somme de 4 634 731,18 euros, au compte Report à Nouveau.

Les Associés prennent acte que lorsqu'il est versé à des associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, le dividende est mis en paiement après application à la source, sur son montant brut, du prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux global de 30%. Ce PFU est libératoire de l'impôt sur le revenu, sauf option exercée pour l'assujettissement de l'ensemble des revenus mobiliers et plus-values entrant dans le champ d'application du PFU. Si cette option est exercée, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3.2° du Code général des impôts.

Les Associés décident de fixer la date de mise en paiement du dividende au plus tard au 31 mars 2026.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, les Associés prennent acte qu'au titre des trois exercices précédents les dividendes distribués s'élèvent aux montants suivants :

- au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022, il a été procédé à la distribution d'un dividende à hauteur d'un montant global de 500.000 euros ;
- au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023, il a été procédé à la distribution d'un dividende à hauteur d'un montant global de 1.655.000 euros ; et
- au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024, il a été procédé à la distribution d'un dividende à hauteur d'un montant global de 1.250.000 euros.

Cette décision est adoptée par les Associés à l'unanimité.

BON POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

DocuSigned by:

FFBF67B81A10428...

Monsieur Maxime Kahn
Président

111 Capital

Société par actions simplifiée au capital de 843.800 euros

Siège social : 9 rue de la Paix, 75002 Paris

822 949 426 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

RAPPORT DU PRESIDENT SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Chers Associés,

Conformément à la loi et aux statuts de votre Société, identifiée en en-tête des présentes, nous devons vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2025 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Toutes précisions et tous renseignements complémentaires vous ont été donnés concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Par ailleurs, il vous sera donné lecture du rapport sur les comptes annuels établi par le Commissaire aux comptes dans le cadre de sa mission. Vous trouverez annexés au présent rapport de gestion le bilan, le compte de résultat et l'annexe y afférente au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

✓ Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025

Durant l'exercice clos le 30 juin 2025, la Société a poursuivi son activité de gestion collective, directe et indirecte, de portefeuille pour le compte de tiers et le conseil en investissements pour compte de tiers.

Cette activité s'est en particulier axée autour des projets suivants :

- Poursuite du développement de la relation avec la société de gestion Millennium Capital Partners LLP avec laquelle la Société a un contrat de délégation de gestion ; nous gérons par délégation pour Millennium un montant de 800MUSD à fin juin 2025.
- Poursuite du développement des techniques quantitatives d'investissement sur les actions et produits dérivés par les équipes internes à la Société au profit du fonds géré par Millennium sur lequel nous avons cette délégation de gestion.
- Lancement de discussions avec de potentiels autres investisseurs que Millennium et démarrage des travaux de construction d'une infrastructure propriétaire destinée à assurer la gestion des nouveaux encours (en format SMA ie. Separated Managed Account pour commencer, puis l'objectif est de créer un FIA 111 Capital).

✓ Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société a toujours pour objectif majeur la diversification de sa clientèle et de ses types de stratégies. Les travaux concrets ont été lancés durant l'exercice en ce qui concerne le 1er objectif, comme mentionné ci-dessus.

✓ Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La Société mène des discussions avec plusieurs investisseurs potentiels dont certaines sont relativement avancées à date et prévoit de démarrer la gestion d'un premier SMA début Q2 2026, puis espère en ajouter deux autres et également lancer son propre FIA en S2 2026.

✓ Filiales, participations et actions d'autocontrôle

À ce jour, la Société détient une participation majoritaire dans sa filiale Oak Research, créée en janvier 2023 et dont l'activité a démarré le 1er juillet 2023.

La Société ne détient aucune action d'autocontrôle.

II – RESULTATS – AFFECTATION

✓ Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025, que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025, le chiffre d'affaires s'élève à 12 106 512,87 euros.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 11 114 228,80 euros.

Le résultat d'exploitation ressort à 992 299,88 euros.

Les produits financiers s'élèvent à 199 517,88 euros.

Les charges financières s'élèvent à 258 368,38 euros.

Le résultat financier ressort ainsi à -58 850,50 euros.

Le résultat courant avant impôts s'établit à 933 449,38 euros.

Le résultat exceptionnel s'élève à 0 euros.

L'exercice clos le 30 juin 2025 se traduit en conséquence par un bénéfice net comptable de 1 963 063,27 euros.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés.

✓ Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice disponible constitué par :

- la totalité du bénéfice de l'exercice, soit 1 963 063,27 euros,
- augmenté du report à nouveau antérieur, soit 3 021 667,91 euros,

soit un montant total de 4 984 731,18 euros, de la façon suivante :

- la somme de 350 000 euros à la distribution d'un dividende,
- le solde, soit la somme de 4 634 731,18 euros, au compte Report à Nouveau.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est fixé à 41,48 euros par action. Lorsqu'il est versé à des associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, le dividende est mis en paiement après application à la source, sur son montant brut, du prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux global de 30%. Ce PFU est libératoire de l'impôt sur le revenu, sauf option exercée pour l'assujettissement de l'ensemble des revenus mobiliers et plus-values entrant dans le champ d'application du PFU. Si cette option est exercée, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3.2° du Code général des impôts.

Nous vous proposons de fixer la date de mise en paiement du dividende au plus tard au 31 mars 2026.

✓ Charges non déductibles

Nous vous informons qu'au 30 juin 2025, les dépenses (dites « somptuaires ») entrant dans le champ d'application de l'article 223 quater et 39-4 du CGI ont été comptabilisées pour un montant total de zéro euro. En conséquence, aucun impôt ne saurait être supporté en raison des dites dépenses et charges.

III – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que les activités de recherche et développement de la Société au cours de l'exercice écoulé ont donné lieu à un Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de 1 269 876 euros.

Dans le cadre de son activité de gestion, 111 Capital mène des opérations de recherche relevant de la recherche appliquée et/ou du développement expérimental dans le domaine des mathématiques appliquées à la finance, et bénéficie de ce fait du dispositif du Crédit Impôt Recherche.

IV – RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts (CGI), nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents s'élèvent aux montants suivants :

<i>Exercices</i>	<i>Dividende global</i>	<i>Dividende par action</i>	MONTANT DES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A LA REFACTION (ART. 158 3 2° C.G.I.)	MONTANT DES REVENUS DISTRIBUES NON ELIGIBLES A LA REFACTION
Clos le 30 juin 2022	500 000 €	50 €	50 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques	
Clos le 30 juin 2023	1 655 000 €	165.5 €	165,5 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques	
Clos le 30 juin 2024	1 250 000 €	148,14 €	148,14 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques	

V - INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS DE LA SOCIETE AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES CLOS (Articles L.441-6-1 ET D.441-4 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-après en Annexe 1, les informations relatives aux informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.

En application du deuxième alinéa de l'article L. 441-14 du Code de commerce, le Commissaire aux comptes présentera, dans son rapport mentionné à l'article R. 823-7 du Code de commerce, ses observations sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

VI - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions légales applicables, nous vous informons de la poursuite au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025 du contrat de partenariat entre la Société et sa filiale Oak Research ayant été conclu en date du 29 juin 2023 et amendé par avenant le 10 mars 2025, lequel contrat a pour objet de définir les termes de ce partenariat, dont la mise en œuvre effective a démarré avec l'activité de Oak Research le 1^{er} juillet 2023.

Veuillez noter également qu'une convention de compte courant entre la Société et sa filiale Oak Research a été conclue le 19 novembre 2024 aux fins de financer partiellement les activités de la filiale Oak Research.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les opérations portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales ont été communiquées au Commissaire aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 227-11 du Code de commerce.

VII – ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIETE

Nous vous informons qu'il conviendra le cas échéant de renouveler le mandat du Président de la Société arrivé à expiration pour une nouvelle durée de quatre (4) années.

VIII – INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

La Société ne répondant pas aux conditions de seuils fixées par le décret 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, la présente section n'est pas renseignée.

IX - INJONCTIONS OU SANCTIONS PÉCUNIAIRES POUR DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

La Société n'ayant fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la concurrence, la présente section n'est pas renseignée.

X - MONTANT DES PRÊTS A MOINS DE TROIS ANS CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ

La Société n'ayant consenti au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025 aucun prêt à moins de trois ans,

à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant, la présente section n'est pas renseignée.

Sans préjudice de ce qui précède, il est rappelé que la Société a conclu le 19 novembre 2024 avec sa filiale Oak Research une convention de compte courant ayant pour objet le financement partiel par la Société des activités de sa filiale Oak Research.

XI - OPERATIONS REALISEES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS AU PERSONNEL SALARIE ET AUX DIRIGEANTS DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice écoulé, aucune attribution gratuite d'actions n'a été effectuée par la Société au profit de salariés et dirigeant de ladite Société en application des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce.

XII - ACHAT ET CESSIION D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIES

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a acquis aucune de ses propres actions pour les attribuer à ses salariés au titre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise en application des dispositions de l'article 225-208 du Code de commerce.

- ooOoo-

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et espérons que vous voudrez bien donner à votre Président et votre Directeur Général quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

DocuSigned by:

FFBF67B81A10428...
Le Président

Annexe 1 – Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients au 30 juin 2025

Article D.441-I-1 : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D.441-I-2 : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	22				22	3					3	
Montant total des factures concernées HT		1 427 126 €	-554 €	-554 €	34 117 €	1 460 134 €		517 199 €			517 199 €	
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice		68,43%	-0,03%	-0,03%	1,64%	70,01%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							4,27%				4,27%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels :					☐ Délais contractuels :						
	☒ Délais légaux :					☒ Délais légaux :						